



B E R N A D E T T E C E S A R I

Notaire

Collaborateurs

Hinano SAMPIERI

Jérôme PAOLINI

Comptabilité

Christine DEROSAS

Formalités / Secrétariat

Barbara CHORON

Véronique MEREU

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO**

Sartène, le 22 juillet 2019

SUCCESSION J.Chrysostome PERALDI
202209 /BC /HS /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, et sur le site de la préfecture, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Jean Chrysostome **PERALDI**, en son vivant retraité, demeurant à CORRANO (20168), au village.

Né à CORRANO (20168), le 1er février 1884.

Epoux de Madame Angèle Marie **PIAZZA**.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CORRANO (20168) (FRANCE), le 26 mai 1960.

Je vous prie de transmettre au service de la préfecture notre adresse e-mail : office-cesari@notaire.fr, afin que l'avis de réception de l'avis de prescription nous soit transmis.

Votre bien dévoué.

P/ Me CESARI

1 Avenue Hyacinthe Quilichini
20100 SARTENE

Téléphone : 04.95.77.02.19

Télécopie : 04.95.77.16.96

Messagerie :

office-cesari@notaires.fr

Etude fermée le Samedi et Dimanche

*Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.*

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de CORRANO.

ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),

1 Av. Hyacinthe Quilichini.

Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 18 juillet 2019. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Monsieur Jean Chrysostome **PERALDI**, en son vivant retraité, demeurant à CORRANO (20168) .

Né à CORRANO (20168), le 1er février 1884.

Epoux de Madame Angèle Marie **PIAZZA** .

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur la commune de CORRANO.

- Une propriété lieudit VUTURA cadastrée section A N°s 123, 124, 125 et 126 pour 01ha50a23ca.
- Deux parcelles lieudit CIPOLLAJU cadastrées section A N°s 339 et 340 pour 1ha34a09ca.
- Une propriété lieudit CASANESI avec petite maison et séchoir à châtaigne, cadastrée section B N°s 46, 47, 50, 51 et 54, pour 10a34ca.
- Une parcelle lieudit PASTINU (jardin) cadastrée section B N° 112 pour 1a42ca.
- Une parcelle lieudit PERU LONGU cadastrée section B N° 154 de 21a26ca.
- Deux parcelles lieudit CASTEDU cadastrée section C N°s 119 et 120 de 1ha33a75ca.
- Trois parcelles lieudit MATRACIASCA cadastrées section C N°s 294, 295 et 296 pour 19a50ca.
- Trois parcelles lieudit PRUGNA cadastrées section D N°s 85, 86 et 87, pour 83a32ca.

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS, Me Bernadette CESARI, Notaire Officier Public

Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr

(Où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la CdC)

POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public